

29

Verdict du tribunal judiciaire de Brest

Verdict rendu : 4 ans de prison ferme, interdiction définitive du territoire français et maintien en détention.

Pour autant, le compte n'y est pas.

Face à cette agression intolérable, UNITÉ ne lâchera rien.

Nous continuerons à nous battre, notamment sur le plan administratif, pour défendre les intérêts civils de nos collègues, et en particulier de Thomas, plus gravement touché.

Nous saluons son courage et son sang-froid exemplaires, dont il a fait preuve lors des faits.

UNITÉ reste pleinement mobilisée à ses côtés et lui renouvelle son soutien total dans ce combat.

Suivez-nous

